



MAIRIE
69870- POULE LES ECHARMEAUX
Tél : 04.74.03.64.48
mairie@poulesecharmeaux.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du VENDREDI 20 JANVIER 2023

Date de la convocation : 10 janvier 2023

Présents: CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT Gaëlle, DABONOT Denis, BALLON Anne-Marie, RONGIARD Christiane, BARBERE T Annie, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, BEROUJON Jean-Baptiste, DOMINGUEZ Nicolas.

Secrétaire de séance : Sonia PEREZ.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022.

URBANISME

1. Droit préemption :

Droit de préemption parcelles AC n°170, 172 et 57 sises 311, route de la Combe.

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

VIE COMMUNALE

2. Mise à jour du plan Communal de Sauvegarde :

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de Monsieur Hoffmann, le PCS a été mise à jour lors du conseil du 10 septembre 2021.

Mme Lucile MONTILLET ayant été placée en détachement en juin 2022, il convient de la remplacer dans le poste « secrétariat », par Mme Alice GUILLAUD-BATAILLE, actuelle directrice générale/secrétaire de mairie.

De plus, depuis la dernière mise à jour, certains gîtes figurant dans la liste du PCS ont cessé leur activité, tels que :

- Gîte de Bel Air
- Gîte des Grands Vassibles

D'autres ont débuté leur activité, tels que :

- Gîte du Moulin la Chavanne-6 couchages
- Gîte Les Trois Monts-6 couchages

Enfin, suite à la retraite du Docteur DERMER en juin 2022, il est nécessaire de retirer son cabinet du listing.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de valider le remplacement de Mme MONTILLET par Mme GUILLAUD-BATAILLE, de supprimer et d'ajouter les gîtes listés ci-dessus et enfin de supprimer le cabinet du Docteur DERMER du listing.

Le conseil émet un avis favorable à ces modifications à l'unanimité des voix.

3. Avenant à la convention de télétransmission des actes administratifs en Préfecture : changement d'opérateur exploitant, transmission des documents budgétaires et transmission des actes relevant de la commande publique :

Monsieur le Maire explique que la commune a conclu en 2007 une convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

Il est nécessaire aujourd'hui d'examiner un avenant ayant pour objet la prise en compte du changement de dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité.

Il est donc proposé d'acquiescer un nouveau certificat de signature électronique par le biais de la société CERTINOMIS en remplacement de l'ancien dispositif FAST.

Le conseil accepte à l'unanimité la passation de cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférent.

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'examiner deux autres avenants à cette même convention ayant pour objet :

- la prise en compte de l'extension du périmètre de transmission des actes transmis par voie électronique au représentant de l'État en ce qui concerne des actes budgétaires (budgets, décisions modificatives, comptes administratifs...)
- la prise en compte de l'extension du périmètre de transmission des actes transmis par voie électronique au représentant de l'État en ce qui concerne la commande publique (délibérations, arrêtés, avenants, décisions, conventions, dossiers de marchés publics, dossiers de délégations de service public/concessions).

Le conseil accepte à l'unanimité la passation de ces deux avenants et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférent.

FINANCES

4. Amendes de police-répartition 2022 - délibération d'acceptation de la subvention et d'engagement à réaliser les travaux :

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police a été déposé auprès du Département du Rhône.

Par courrier en date du 30 décembre 2022, le Préfet du Rhône nous informe qu'un montant de 5928.00 € a été attribué à la commune dans le cadre de la répartition des amendes de police pour l'aménagement sécuritaire impasse Molette.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents s'engage à exécuter les travaux d'aménagement sécuritaire et accepte la subvention d'un montant de 5928.00 € provenant de la répartition des amendes de police.

INFORMATIONS DIVERSES

5. Vœux du Maire :

Les vœux du Maire se dérouleront le samedi 21 janvier 2023 à 18h à la salle des fêtes.

6. Débat d'orientation budgétaire:

Le débat d'orientation budgétaire 2023 se déroulera vendredi 27 janvier à 18h30.

La séance est levée à 19h33.

Sonia PEREZ
Secrétaire de séance



Aymeric CHAMPALE,
Maire

